

Bibliographie

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **35 (1977)**

Heft 1

PDF erstellt am: **16.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les comptes économiques de l'agriculture ¹

L'objet d'une telle étude est d'aider les statisticiens à établir la comptabilité économique de l'agriculture sous la forme la plus utile et la plus normalisée possible. La première partie est consacrée aux définitions des concepts et aux structures. Par la suite sont exposées les méthodes d'établissement des comptes à l'aide des statistiques agricoles de base. Le projet est ambitieux. En effet, c'est peut-être le secteur agricole qui présente le plus de difficultés d'application de la technique comptable, et c'est fréquemment aussi dans les milieux agricoles que des connaissances approfondies en matière de comptabilité font le plus largement défaut.

Si l'on veut parvenir à déterminer la rentabilité des productions agricoles et à comparer ces rentabilités d'une région ou d'un pays à l'autre, il importe de se livrer partout à un grand effort de normalisation. Le Système de comptabilité nationale de l'ONU, ainsi que la présente étude, tendent à réaliser cet objectif. Tout doit être défini dès la base. Ainsi, les entreprises qui ne comprennent pas de terres agricoles mais qui se consacrent à l'élevage ou à la production de biens dérivés seront considérées comme constituant des exploitations agricoles. En revanche, les travaux se rapportant à la transformation des produits (fabrication de beurre, de fromage, de vin, de sucre, etc.) ne seront pas assimilés à des activités agricoles.

Les statistiques traditionnelles de la production sont souvent largement insuffisantes. Elles tiennent compte des quantités écoulées, récoltées ou rassemblées par les exploitations, et font trop souvent abstraction des plantes qui ont été cultivées et des animaux qui ont été élevés mais qui n'ont pas nécessairement été vendus. Le résultat d'exploitation peut s'en trouver largement faussé. Il faut donc attacher plus d'importance qu'on ne le fait généralement à la formation brute de capital fixe que représentent l'accroissement et l'amélioration du cheptel, ainsi que la culture des plantes jusqu'à l'âge de fructification.

Quel sera le rendement d'une prairie ? Si le fourrage est récolté et vendu, le calcul est facile. Il ne l'est pas moins si le fourrage est destiné à être pâturé par des animaux appartenant à une autre exploitation. Il sera cependant très difficile d'en estimer la valeur si aucune transaction n'a lieu, c'est-à-dire si le consommateur est le bétail de la ferme.

Quant aux biens et aux services non agricoles, leur estimation n'est pas non plus facile dans la mesure où ils peuvent être utilisés à des fins non agricoles. Ce sera le cas d'engrais pour un terrain de golf ou un boisement. C'est aussi le cas des carburants. En ce qui concerne ceux-ci, il sera juste de se baser sur le temps d'utilisation des machines compte tenu d'une consommation moyenne. L'assurance récoltes et l'assurance bétail soulèvent également un problème intéressant. Seuls, les frais de commission payés par l'agriculture doivent être retenus au niveau national, et ceci en proportion des primes versées.

La différence entre bâtiments d'exploitation et bâtiments résidentiels s'impose logiquement. Elle ne sera pas moins souvent extrêmement difficile à établir. Comment pratiquera-t-on dans les pays en voie de développement où l'élevage de vers à soie ou celui du bétail est entrepris à l'intérieur des locaux d'habitation ? De même, comment distinguer les biens durables du ménage des capitaux fixes de l'exploitation, lorsqu'il s'agit du matériel de transport par exemple ? L'estimation des animaux est un élément des stocks s'il s'agit de production de viande, et du capital fixe si le but est la reproduction, le trait, le lait, la tonte, etc. Mais, qu'advient-il, lorsque les animaux sont élevés à deux fins ? On fera bien, alors, de les considérer comme ressortissant aux stocks plutôt qu'au capital fixe. Cette solution n'est pas moins arbitraire car purement conventionnelle. L'étude de la FAO soulève encore de nombreuses questions semblables car la matière est particulièrement complexe.

FRANÇOIS SCHALLER

L'Afghanistan ou les aléas de la coopération ²

Professeur à Genève, M. Gilbert Etienne est l'auteur de plusieurs ouvrages et de nombreuses études consacrées au tiers monde. Ses publications sur l'Inde et le Pakistan lui valent de faire autorité en matière de développement, spécialement en ce qui concerne les pays asiatiques. Il expose ici, de façon très approfondie, le cas de l'Afghanistan.

La méthode suivie par l'auteur nous paraît n'avoir que peu de traits communs avec beaucoup de publications consacrées au développement. Au lieu de partir d'un certain nombre de préalables et de théories à prétention scientifique qu'il importe avant tout de confirmer, M. Etienne, lui, part des faits. Sa méthode est donc essentiellement inductive. Ces faits, l'auteur ne les tient pas de seconde main. Il commence par apprendre les rudiments de la langue persane en profitant de l'enseignement de l'un de ses étudiants de Genève, puis se rend de longs mois sur le terrain. Il cherche, questionne chacun, s'enquiert des conditions matérielles d'existence de ceux qu'il rencontre, étudie l'évolution des techniques, juge des résultats, compare avec ce qu'il avait vu lors de séjours antérieurs, décrit le sens d'une évolution. Il peint ce qu'il voit avec l'art consommé de l'auteur qui sait faire partager ses surprises à chacun.

Lorsque, tout au long de l'ouvrage, M. Etienne dégage des conclusions sur tel ou tel point des théories du développement actuellement en honneur, ses lecteurs les ont tirées avant lui. Ils sont convaincus par la description minutieuse du milieu dans lequel l'auteur les a fait pénétrer, et ne pourraient donc souscrire à un enseignement différent. Une telle démarche doit porter ses fruits. Plusieurs idées préconçues au sujet de la politique à suivre en matière de développement sont abandonnées les unes après les autres au fur et à mesure que l'on progresse dans la lecture de cet ouvrage si riche d'évocations vivantes.

Dès qu'il s'agit du tiers monde, on parle d'ordinaire d'apports financiers, du prix des matières premières, de taux de croissance. « Ne serait-il pas plus logique de commencer par s'interroger sur la qualité des hommes, experts et conseillers étrangers, cadres nationaux ? » se demande l'auteur. En considérant le cas particulier de

l'Afghanistan, un grand nombre d'éléments apparaissent qui sont rarement pris en compte par les « carriéristes tiers-mondains ». Ceux-ci ne se donnent pas toujours la peine d'observer, de comprendre et de réfléchir ; ils n'exercent pas moins une influence considérable sur le développement. C'est souvent une accumulation de petits faits qui expliquent l'histoire économique d'un pays.

La personnalité d'un chef local suffit parfois à modifier le cours des événements. L'héritage de l'histoire pèse lourdement sur la situation de telle ou telle région jadis beaucoup plus prospère qu'aujourd'hui. Et puis, il y a les mœurs qui n'évoluent que lentement. Ici, les mariages et les funérailles sont souvent la cause d'un endettement qui se prolonge au long de toute l'existence. Comme il n'est pas rare que l'Afghan prenne trois femmes afin de faire figure de notable dans son village, sa situation financière est souvent déplorable. Lorsque, chacun vivant entre frères sur une même exploitation agricole, la famille finit par comprendre environ septante personnes, la fraction de la production qui n'est pas auto-consommée ne peut être très élevée.

Des races différentes se mélangent et s'interpénètrent dans ce pays. Ainsi, l'hétérogénéité du peuplement de nombreux villages ne facilite guère les mesures de développement communautaire. (Le même fait nous avait déjà frappé dans certaines régions de l'Inde.) La misère est parfois telle qu'on consomme les semences lorsque la récolte précédente a été mauvaise. L'absence d'un cadastre et l'imprécision des titres de propriété sur le sol sont aussi causes de bien des difficultés. Lorsque les experts du développement s'efforcent à grands frais d'introduire de nouvelles variétés de céréales, il suffit que celles-ci soient précoces pour que les moineaux se concentrent sur les champs où l'expérience est tentée. Une partie importante de la récolte est ainsi perdue ; découragé, l'agriculteur local, qu'on avait eu quelque peine à convaincre de se livrer à cet essai, fait retour l'année suivante à l'usage des variétés traditionnelles.

D'autres obstacles surgissent, sur le plan public cette fois. Les experts étrangers n'ont trop souvent ni les compétences, ni la volonté, ni l'intelligence qu'on souhaiterait, même si plusieurs, évidemment, sont excellents. Une remarque semblable est non moins justifiée à l'égard des fonctionnaires indigènes. La corruption est de pratique courante, et l'appareil de l'Etat risque à tout moment de se désagréger. La répartition des engrais et des semences donne lieu à des réclamations aussi générales que vaines chez ceux qui sont condamnés à verser le bakshish sous une forme ou sous une autre. Porter plainte n'aboutirait à rien, car certains juges ne sont pas insensibles non plus à cette pratique établie depuis si longtemps. Enfin, le Gouvernement central, dans ses plans de développement, répond fréquemment à des motivations plus politiques qu'essentiellement économiques et rationnelles. Peut-être y est-il contraint, par l'histoire, par la situation politique internationale, notamment par la position très particulière de l'Afghanistan placé entre l'Iran, l'URSS et le Pakistan.

Comme Alfred Sauvy, l'auteur déplore ce qu'il appelle « l'abus des modèles, mathématiques ou autres ». Une qualité essentielle se perd, écrit Sauvy, c'est le jugement : on se réfugie dans l'économétrie. Les modèles construits à l'intention du tiers monde négligent forcément trop de variables qui ne constituent pas moins des réalités contraignantes : le coût des mariages et le bakshish, les moineaux et la politique du gouvernement, l'histoire et les contraintes internationales.

M. Etienne s'en prend encore à la thèse si généralement admise selon laquelle une scolarité largement répandue serait indispensable à une première et forte expansion économique. Se fondant sur ce qu'il a toujours constaté, il affirme que les « paysans illétrés pulvérisent la thèse de l'école primaire, préalable *indispensable* au développement » (p. 188) ; la capacité d'adaptation de ces agriculteurs à un début de modernisation technique est très réelle. Il en va de même, toujours selon l'auteur, de la prétendue nécessité d'un changement de culture ou de civilisation. « Les paysans afghans démontrent avec éclat l'absurdité de la thèse selon laquelle il n'y a pas de progrès économique sans changement majeur des mentalités » (p. 238).

Cet ouvrage nous fait voir les problèmes sous un jour nouveau et profondément réaliste. C'est précisément parce qu'il ne confirme pas, sur des points essentiels, ce qui nous est dit bien souvent au sujet du développement qu'il mérite d'être étudié avec le plus grand soin. On en éprouvera d'ailleurs autant de plaisir que d'intérêt.

FRANÇOIS SCHALLER

La propriété des entreprises au Québec ³

L'intention de l'auteur nous est clairement révélée dès le début. Il entend démontrer, sur la base d'une large enquête et de données dont l'objectivité ne puisse être mise en doute, que contrairement à l'opinion traditionnelle l'ethnie des personnes détenant le capital et assurant la gestion de l'entreprise est l'un des facteurs qui détermine la performance des entreprises. Le travail a été commandé par la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. M. Raynauld obtient des résultats et débouche sur des conclusions logiques d'une extrême importance, ce que le titre de l'ouvrage ne pouvait laisser soupçonner.

Le classement des entreprises s'opère selon un triple critère : exploitations canadiennes-françaises, canadiennes-anglaises, et étrangères. Une telle division est relativement facile à opérer, car on s'aperçoit vite que l'origine ethnique de la majorité des membres d'un conseil d'administration permet de déterminer quasi infailliblement celle des actionnaires, celle des directeurs, et la langue officiellement parlée dans l'entreprise. En revanche, l'auteur constate un fait qui n'est pas banal : tout conseil d'administration canadien comprend une très large majorité d'un groupe ethnique, soit anglais, soit français, soit étranger, ce qui n'exclut pas la présence d'une représentation — mais alors très minoritaire — d'un groupe différent. Rarissime est le cas où deux ethnies sont à peu près également représentées.

L'enquête porte sur trois secteurs : l'agriculture, l'industrie (y compris les mines), les services. Par souci de ne rien omettre, des données sont également fournies sur le secteur public. Elles prouvent simplement que les proportions entre dirigeants canadiens français et canadiens anglais dégagées dans les branches économiques se confirment fondamentalement dans le secteur public.

Quels sont les résultats d'une telle recherche statistique ? Par rapport aux Canadiens anglais ou aux étrangers, il ne fait aucun doute que les Canadiens français n'occupent une place dominante que dans certains secteurs bien déterminés : l'agriculture, la construction, l'industrie du bois et celle du cuir. Partout ailleurs, ils sont

sous-représentés ou même inexistants comme dans l'industrie des mines. La situation n'est pas brillante spécialement dans la fabrication, dans les assurances et dans les institutions financières. Ainsi, l'image actuelle des Canadiens français est celle d'un groupe qui n'est pas encore franchement implanté dans la fabrication moderne. De plus, « les industries canadiennes-françaises sont des industries traditionnelles qui existaient toutes au XIX^e siècle » (p. 85).

Il y a plus grave, cependant. Les entrepreneurs canadiens-français sont concentrés dans les secteurs à haute intensité de travail, c'est-à-dire là où est exigée une somme élevée de travail par unité de production. Dans l'industrie, leurs établissements sont de taille nettement plus modeste que celle des firmes en mains des étrangers ou des Canadiens anglais. Cela se vérifie partout à l'exception de l'industrie du cuir.

De même, la productivité du travail est plus faible, que ce soit dans l'agriculture (où la différence est sensible en comparaison des firmes canadiennes-anglaises) ou dans l'industrie. Ici, l'infériorité est telle que M. Raynauld constate : « Une telle différence sur un même territoire est non seulement significative, mais aussi bouleversante » (p. 95). Pour notre part, nous ajouterons simplement que le moins haut degré de capitalisation précédemment constaté de ces petites entreprises ne peut que se traduire par une productivité moyenne du travail également inférieure. Une telle productivité n'est nullement une variable indépendante.

C'est donc au sein des établissements canadiens-français que le rapport entre la valeur ajoutée et le personnel est la plus faible. Au Québec, l'ethnie française fournit du travail à 21,7 % du personnel, l'ethnie anglaise à 47 % et les étrangers à 31,3 %. Compte tenu de la structure demeurée relativement traditionnelle des entreprises françaises, il n'est donc pas surprenant d'apprendre que les taux de salaire payés sont partout inférieurs à ceux consentis par l'entreprise étrangère (à l'exception des secteurs de la bonneterie et du bois) ou par l'entreprise anglaise (sauf le cuir). Alors que les groupes étrangers et anglais exportent une fraction importante de leur production, le groupe français, lui, se limite à vendre à l'extérieur le 3,3 % de la production manufacturière totale du Québec. Il serait à peine exagéré de dire que là, on n'exporte pour ainsi dire pas, relève l'auteur. On se réfugie dans le marché de Québec et dans celui de la province, en ne tentant même pas de s'implanter à Montréal.

Enfin, l'épargne réalisée au Québec francophone excède de beaucoup le capital des entreprises et des institutions françaises. « Ce n'est pas le défaut d'épargne qui limite le développement, mais le manque d'entrepreneurs autochtones » (p. 11). Certes, ce capital exporté par les francophones retourne finalement au Québec, mais par les soins ou sous l'autorité d'anglophones ou d'étrangers. En effet, le Québec connaît une activité intense, « grâce à une importation massive de capitaux et d'entrepreneurs étrangers » (p. 72).

Sur la base de telles indications, l'auteur n'a aucune peine à tirer ses conclusions. L'ethnie joue un rôle important dans le développement d'une économie. Les performances d'une entreprise tiennent à un grand nombre de facteurs, connus depuis longtemps. Il convient cependant d'y ajouter les considérations nationalistes. M. Raynauld en est convaincu au point d'écrire : « Il y aurait tout lieu de croire par exemple qu'un

transfert de propriété d'une catégorie (d'ethnie) à une autre se répercuterait sur les indicateurs de performance que nous avons examinés » (p. 120). Ce ne serait donc pas une solution heureuse. Et pourtant, le nationalisme est un sentiment plus fort que jamais, éprouvé ici ou là dans plusieurs Etats, grands et petits, du monde occidental. Notre auteur se pose alors une question à laquelle il laisse à ses lecteurs le soin de répondre : « Il serait intéressant de savoir si le nationalisme n'est pas inversement proportionnel au volume du capital d'un groupe ethnique » (p. 72). Ce serait effectivement très désirable de le savoir. Et pas seulement dans le cas du Québec.

FRANÇOIS SCHALLER

Histoire économique et sociale contemporaine ⁴

Les bons manuels d'histoire économique ne manquent pas. Les étudiants de langue française avaient déjà le choix entre le *Thémis* de Niveau et l'« U » de Lesourd et Gérard, l'un plus détaillé, l'autre plus clair, mais tous deux de haute tenue. Maurice Flamant a trouvé un créneau en traitant très librement son sujet, et en le dépassant d'une certaine manière. Le livre commence par une longue analyse des structures de l'économie nationale (qu'est-ce que le taux de reproduction nette ?) et finit par une chronologie — bien sûr — plus un « tableau des grandes inventions ayant eu d'importantes conséquences économiques et sociales ». Le mot invention est pris largement puisqu'il s'applique aussi bien à l'achèvement de la route du Simplon ou au vol d'Apollo VII qu'à la machine à filer ou la fabrication des superphosphates. On trouve également en annexe un lexique « pour faciliter la lecture », définissant ce qu'est un mythe, une administration, un agrégat ou l'accélération de la demande dérivée. Il ne me semble pas que ce lexique était indispensable. Le vrai mérite du livre tient à un « ton » moins académique que d'habitude, une « décontraction » parfaite dans un exposé où ne manquent ni l'ironie (les bien-pensants pensent peu, mais ensemble), ni l'humour (exemple de coefficient technique : il faut user tant de crayons dans les bureaux d'étude pour construire un char d'assaut), ni l'humeur (cfr. *Réflexion sur Paris*, p. 440 en note). La référence nationale fréquente distingue également Flamant de Niveau ou Lesourd. Elle est parfois discutable : l'attachement au pays natal et à la profession n'est pas spécial à la France (p. 47). Mais l'exemple français est le plus souvent de portée générale : l'analyse des suites du traité de Francfort apprend comment peut être transférée une indemnité de guerre.

L'humanisme de l'auteur est d'ailleurs plus frappant que son nationalisme. Sa réflexion porte aussi bien sur les mass média, les nuisances, la technostucture, une doctrine comme le chartisme. Ce qui ne détourne pas notre attention de l'économique : l'aspect économique des faits sociaux retenus est traité brièvement, mais en spécialiste. Parfois l'auteur en fait trop. Un manuel d'histoire économique et sociale a-t-il besoin d'une biographie de Fernand Pelloutier ? Mais en général il nous donne à réfléchir à bon escient. On n'oubliera pas tel ou tel morceau comme le portrait du tisserand d'Ancien Régime, l'analyse sociale de la Russie tsariste ou la conclusion sur les décalages entre les manifestations de la vie en société. Faut-il préciser que l'auteur est aussi authentiquement historien qu'économiste ? Par exemple quand il décrit le dérapage (il dit : la réfraction) des institutions au bout d'un certain temps de fonctionnement (p. 32).

La valeur et l'originalité du manuel sont donc indiscutables. Mais le souci de se démarquer a conduit l'auteur à des contradictions. Ainsi, il reproche à M. Niveau de réduire l'histoire économique à celle de l'industrialisation. Mais d'une part c'est normal puisque Niveau, comme Flamant, expose l'histoire contemporaine, c'est-à-dire depuis 1789. D'autre part l'industrialisation est un terme général qui désigne bien autre chose qu'un changement technique. Nous sommes entrés dans l'« âge de la machine », qu'André Siegfried considérerait comme une nouvelle ère de notre histoire. Tout le monde sait que les divers pays du monde sont aujourd'hui classés en « pays industriels » et « pays en développement ». M. Flamant reconnaît lui-même qu'il est discutable d'affirmer que notre société est « post-industrielle » (p. 442) et le contenu de son manuel est en gros le même que celui du Thémis : même insistance sur les mouvements économiques, sur les problèmes monétaires, sur le commerce international, tout cela lié à l'apparition du machinisme, autrement dit à l'industrialisation. M. Flamant pense que le machinisme ne suffit pas à caractériser l'industrie moderne et en donne comme preuve qu'« il n'y a nulle machine dans le passage de la fonte au bois à la fonte au coke » (p. 74). Il y avait au moins les machines qui vidaient l'eau des galeries de mine !

Toujours pour affirmer sa spécificité l'auteur déclare que « l'histoire économique ne peut se subdiviser en périodes en vertu de l'application de critères simples » (p. 13). En fait il arrive que l'histoire économique ait les mêmes « charnières » que l'histoire générale ; pour les deux 1871, 1914, 1945 représentent des tournants et M. Flamant les adopte comme les autres historiens de l'économie. Plus sûre est sa remarque en conclusion que le temps n'est pas rigoureusement continu en matière économique.

Puisque « le Français croit à la définition comme les peuples sauvages au fétiche » (cité en exergue du lexique), on reprochera à M. Flamant une distinction non suivie de « système » et « régime ». La p. 19 distingue les deux, mais on voit mal pourquoi le titre II s'intitule « constitution du *régime* capitaliste » et le titre III « expansion du *système* capitaliste ». L'inverse paraîtrait plus logique, « système » convenant plutôt à la formation d'un nouveau type d'organisation économique et sociale et « régime » à l'examen de l'évolution de divers pays que fait le titre III.

Quelques opinions paraissent peu fondées. Pour dire que toute institution n'est pas structurelle, M. Flamant mentionne et écarte l'attribution d'actions au « collectif » ouvrier (la loi française de 1917 n'a pas été appliquée). Oui, mais une loi plus récente est appliquée et la chronologie du manuel signale pour l'année 1970 l'actionnariat des travailleurs chez Renault. Donc la participation ouvrière est une institution qui entre dans la structure de l'économie française. De même, on lit dans ce manuel que « la révolution industrielle a été relativement brève » (p. 75). Mais c'est parce qu'il confond révolution industrielle et take-off. Le démarrage a été bref en effet, mais la plupart des historiens font couvrir par la révolution industrielle toute la période de 1760-1830, dans le cas de l'Angleterre. Peut-on croire enfin que la pétition collective en Angleterre soit l'ancêtre du « pressure group » ? (p. 102). Entre les ouvriers de 1800 qui demandaient de ralentir l'introduction du machinisme et le « lobby » des marchands d'armes on voit plus de différences que de ressemblances.

Ces quelques ambiguïtés comptent moins que la finesse des analyses et l'aisance du style. L'auteur sait faire le point sur les grandes discussions de l'histoire économique, par exemple sur les rapports entre la révolution agricole et la révolution industrielle au XVIIIe siècle, les raisons du retard relatif de l'économie française au XIXe siècle, la part de la conjoncture et la part des structures dans l'inflation d'après 1945. Les chiffres significatifs, les tableaux éloquents étayaient ses démonstrations sans les alourdir. Sur les cinq pays qu'il a retenus (Grande-Bretagne, France, Allemagne, Russie, États-Unis) il est difficile d'apprendre autant en si peu de mots. En somme, peu de manuels se lisent avec autant de plaisir et de profit que celui de M. Flamant.

JEAN VALARCHÉ

¹ Bureau de statistique de l'ONU et Division de statistique de la FAO : *Les comptes économiques de l'Agriculture* ; FAO, Rome 1974 ; 59 p.

² Gilbert Etienne : *L'Afghanistan ou les aléas de la Coopération* ; Presses Universitaires de France, Paris 1972 ; 296 p.

³ André Raynauld : *La propriété des entreprises au Québec* ; Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal 1974 ; 160 p.

⁴ Maurice Flamant : *Histoire économique et sociale contemporaine*, Précis Domat, Editions Montchrestien, Paris 1976, 1 vol. de 641 p.